

Arrêté n° 2017-DRHRS-4482

**ARRÊTÉ PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2017 »  
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :  
CONSERVATEUR TERRITORIAL DU PATRIMOINE**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 91-839 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 17 octobre 2017 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2017 pour l'accès au grade de conservateur territorial du patrimoine est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
RETY Françoise

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Française et notifié à l'intéressée.

Fait à Mâcon, le 17 octobre 2017

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général  
des services départementaux

Transmission en Préfecture le 19 OCT 2017

François MENGIN LECREULX

Arrêté n° 2017-DRHRS-4459

Exécutoire de plein droit  
Transmission en Préfecture le ..... 19 OCT. 2017  
Affiché / Publié / Notifié le ...20 OCT. 2017

**ARRÊTÉ PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2017 »  
POUR L'ACCES AU GRADE DE :  
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2017 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial est arrêtée comme suit :

Au titre de l'examen professionnel :

NOM Prénom
BRIEZ Emmanuel
MENAND Stéphane

Au choix :

NOM Prénom
CIELEN Jeannine
MEISSNER David
MORARD Pierre
PEUTIN Marcel
TULOUP Frédéric

Arrêté n° 2017-DRHRS-4466

Exécutoire de plein droit  
Transmission en Préfecture le 19 OCT. 2017  
Affiché / Publié / Notifié le 20 OCT. 2017

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2017 »  
POUR L'ACCES AU GRADE DE :  
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2017 pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>e</sup> classe est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
MONDANGE Hélène

**Article 2 :** Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 17 octobre 2017

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général  
des services départementaux

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

**François MENGIN LECREULX**

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2017-DRHRS-4468

Exécutoire de plein droit  
Transmission en Préfecture le **19 OCT, 2017**  
Affiché / Publié / Notifié le **20 OCT, 2017**

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2017 »  
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :  
RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2017 pour l'accès au grade de rédacteur territorial est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
BERTHELOT Anne-Carole
TRAMOY Annick

**Article 2 :** Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 17 octobre 2017

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président  
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général  
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2017-DRHRS-4469

Exécutoire de plein droit  
Transmission en Préfecture le ...19 OCT. 2017  
Affiché / Publié / Notifié le ...20 OCT. 2017

**ARRÊTÉ PORTANT ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2017 »  
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :  
TECHNICIEN TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2017 pour l'accès au grade de technicien territorial est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
COLIN Gérard
CURSIO Matéo

**Article 2 :** Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 17 octobre 2017

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président  
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général  
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux.

Arrêté n° 2017-DRHRS-4478

Exécutoire de plein droit  
Transmission en Préfecture le 19.10.2017  
Affiché / Publié / Notifié le 20.10.2017

**ARRÊTÉ PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2017 »  
POUR L'ACCES AU GRADE DE :  
ATTACHÉ TERRITORIAL**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2017 pour l'accès au grade d'attaché territorial est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
ROZE Christelle

**Article 2 :** Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 17 octobre 2017

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général  
des services départementaux

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux

Arrêté n° 2017-DRHRS-4479

Exécutoire de plein droit  
Transmission en Préfecture le 1.9.OCT. 2017  
Affiché / Publié / Notifié le ...2.0.OCT...2017

**ARRÊTÉ PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2017 »  
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE :  
CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L 3221-1 notamment ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire rendu en date du 17 octobre 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2017 pour l'accès au grade de conseiller territorial socio-éducatif est arrêtée comme suit :

NOM Prénom
PERRIN Delphine

**Article 2 :** Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mâcon, le 17 octobre 2017

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général  
des services départementaux

Destinataires :

- Centre de gestion de Saône-et-Loire
- Contrôle de légalité
- Recueil

François MENGIN LECREULX

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès du Président du Département de Saône-et-Loire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon pour un recours contentieux